

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 24****Pouvoirs : 05****Excusé : 00****Absent : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 29****SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024****Date de convocation : 16 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles - M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. MARIN Michel – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. CALMET Pierre - Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé :**Absent** :**Secrétaire de séance** : Mme ROCHE Mathilde.**16. PRESENTATION DES DECISIONS MUNICIPALES DU 3^{ème} TRIMESTRE****PJ** : Décisions municipales 3^{ème} trimestre -> DM n°26-2024 à n° 35-2024.

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 15 juin 2020 et à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil municipal lui a délégué un certain nombre de compétences.

La délégation de ces attributions permet une meilleure réactivité et souplesse des services dans l'organisation de l'administration. Ainsi, un certain nombre de décisions municipales ayant été prises, monsieur le maire procédera à leur présentation.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

PREND ACTE

De la présentation des décisions municipales présentées.

Signé : Le Maire,**Gilles VINCENT**